

LA LETTRE

DU SCOT VALLÉE DE L'ARIÈGE

N°8 NOVEMBRE 2019

La transition énergétique est une démarche collective impliquant l'État, les collectivités, les citoyens, les entreprises... Tous les territoires sont également concernés et chacun peut y apporter sa contribution. Car si la transition énergétique est bel et bien enclenchée, beaucoup reste à faire, partout en France.

La transition énergétique, une réalité pour notre territoire.

La trajectoire des territoires ruraux dans la transition énergétique est une nouvelle réalité de l'action publique plébiscitée par nos habitants et nos entrepreneurs. Le chapitre énergétique est un sujet phare pour nos campagnes et nos petites villes qui doivent répondre à de nombreux défis : précarité climatique, mutations économiques ou encore valorisation du patrimoine naturel local.

Le Syndicat de SCOT se veut être un des acteurs essentiels, en appui de nombreux partenaires publics, privés et associatifs pour concrétiser demain, un projet territorial plus pragmatique et opérationnel au travers :

- d'une offre de mobilités plus vertueuse,
- de l'accroissement des performances énergétiques du patrimoine public et privé,
- de l'amplification des énergies renouvelables,
- d'une économie garante de l'engagement sociétal des entreprises.

Et ce, pour définir ensemble, les moyens à engager pour créer de la richesse, de l'emploi et du bien-être, tout en accélérant les transformations des modes de faire.

Le Plan Climat:

comment favoriser le développement local

Dans un mouvement national, d'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, de montée en puissance des énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, nos collectivités locales se retrouvent au cœur de la politique énergétique.

LE PLAN CLIMAT : UNE CONSULTATION PUBLIQUE ENTÉRINÉE

La consultation du public s'est déroulée du 3 juin au 3 juillet 2019. Les habitants, associations et entreprises de la vallée de l'Ariège ont été invités à donner leur avis concernant le projet de Plan Climat à visée Territoire à Énergie Positive 2050.

Les avis des citoyens ont concerné de nombreuses thématiques telles que la mobilité, les énergies renouvelables (notamment le solaire photovoltaïque et l'éolien), le développement économique, l'aménagement durable et la participation citoyenne. Ces remarques ont été intégrées au sein du projet initial, dans une optique d'amélioration continue des politiques publiques.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des avis émis sur le site internet du Syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège www.scot-vallee-ariège.fr à la rubrique « Les Nouvelles actions » → Plan Climat.

UN PLAN CLIMAT POUR RENFORCER LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES LOCALES

C'est ainsi que nos intercommunalités rurales, nos agglomérations moyennes, nos communes doivent dorénavant s'inscrire pleinement dans une démarche de transition énergétique, en stimulant les initiatives locales accompagnées et soutenues financièrement par les organismes publics divers (Europe, ADEME, Région, Département, SDE, PNR) : en mutualisant des moyens d'ingénierie de projets, en formant des experts ou bien en impulsant la diffusion de programmes de soutien à l'efficacité énergétique des bâtiments, en recherchant des solutions techniques et financières pour concrétiser l'installation de nouvelles énergies renouvelables ou encore de promouvoir des solutions alternatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Chaque collectivité a un rôle qui lui est propre. Elles peuvent : consommer, distribuer, produire de l'énergie, planifier et aider à l'organisation du territoire, animer, sensibiliser et mener la concertation des acteurs.

Enfin, nos collectivités doivent aussi et avant tout se montrer exemplaires dans leurs politiques et sur leur patrimoine bâti. Comment s'y prendre ? De quels leviers disposent-elles ? Avec quels acteurs ?

Ainsi, quelle que soit la teneur de votre demande, de votre projet, n'hésitez pas à faire appel à notre équipe-conseil pour répondre à vos questions et vous accompagner à l'émergence de vos initiatives, à l'adresse : pcaet@scot-vallee-ariège.fr



Démarche Saverdun,
territoire à énergie(s)
positive(s)

VERS DES PROJETS ENR COOPÉRATIFS ET CITOYENS

Les collectivités locales sont à la fois productrices d'énergie, consommatrices, aménageuses et incitatrices. Elles peuvent agir sur les volets de l'offre et de la demande en énergie ainsi que sur les volets de la gouvernance et de l'acceptabilité sociétale.

Pour accompagner cette mutation des modes de faire, le Syndicat de SCoT vient d'adhérer au réseau régional ECLR Occitanie (Énergies Citoyennes Locales et Renouvelables), qui fédère les porteurs de projets – citoyens, professionnels et collectivités – engagés dans le développement des énergies renouvelables coopératives et citoyennes.

L'objectif : co-construire les politiques énergétiques locales avec les habitants et partenaires, maximiser les retombées économiques des projets de production de l'énergie et mobiliser de l'épargne de proximité pour financer les projets de demain.



La sensibilisation



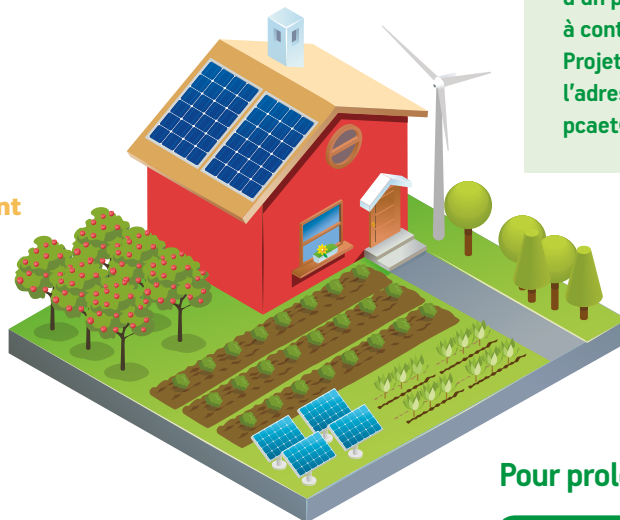
L'accompagnement
personnalisé



L'écosystème
du soutien



Les services
mutualisés



Si vous êtes porteur
d'un projet EnR, n'hésitez
à contacter notre Chef de
Projets Énergie Climat à
l'adresse :
pcaet@scot-vallee-ariège.fr

Pour prolonger l'information :

[HTTP://EC-LR.ORG/](http://ec-lr.org/)

ON A PARLÉ DE NOUS... AU SOMMET G7 DE BIARRITZ

La lutte contre le changement climatique est l'une des grandes priorités du G7 qui a été cette année sous la présidence de la France. Les pays membres du G7 ont mené une réflexion sur les problématiques suivantes :

- Inégalités et transition écologique solidaire
- Alertes scientifiques et mobilisation internationale sur la biodiversité et le climat
- Solutions concrètes pour le climat et la biodiversité
- Financement de la préservation de la biodiversité.

Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine a organisé une exposition sur la transition énergétique et écologique. Ont été présentés l'Observatoire pyrénéen du changement climatique ainsi que les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire, dont le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Vallée de l'Ariège, réalisé avec le soutien de l'Europe, de l'État, l'ADEME Occitanie, du Département de l'Ariège et du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège.

Le Plan Déplacements :

vers de nouvelles formes de mobilités

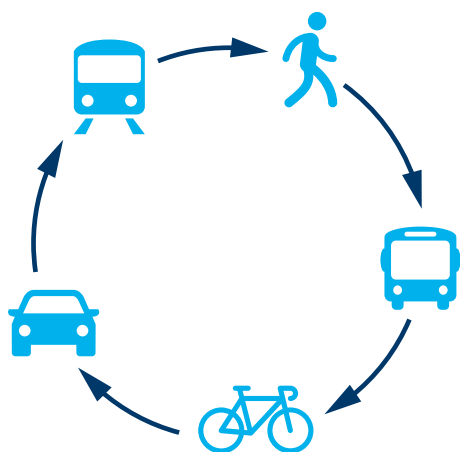
Le dossier de consultation du Plan Global de Déplacements de la Vallée de l'Ariège a été présenté lors de notre assemblée du 11 juillet 2019, ouvrant sur la dernière phase : la consultation des personnes publiques puis du public dès l'automne.

Cette stratégie décline les outils dont nous devons nous doter collectivement pour réduire la place du véhicule particulier au sein de notre territoire rural, sous forte dépendance.

LA MOBILITÉ AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La finalisation du Plan Global de Déplacements (PGD) marque un tournant dans l'organisation de la Vallée de l'Ariège. En effet, les actions définies dans ce futur document-cadre vont permettre de mieux prendre en compte les enjeux de mobilités durables dans les politiques d'aménagement.

Pour télécharger les productions, rendez-vous sur notre rubrique « agenda » : www.scot-vallee-ariège.fr



Ce PGD vise à déployer 24 actions, pour atteindre l'objectif TEPOS (Territoire à Énergie Positive) très ambitieux ; objectif atteignable qu'en envisageant une **évolution progressive mais radicale des pratiques de la mobilité sur le territoire**. Cette @évolution nécessite une remise en question de la place de la voiture individuelle et de ses usages qui reposent sur :

- le développement d'offres de mobilités alternatives suffisamment performantes et attractives pour concurrencer l'autosolisme
- la nouvelle approche de l'urbanisme en favorisant la proximité et donc l'usage des transports en commun et des modes actifs
- la régulation de l'usage de la voiture en centres urbains et villageois.

Pour garantir cette @évolution *mobilités* en milieu rural, 5 grands leviers seront mis en place :

1. Mieux coordonner les services de mobilités

L'objectif est de créer des outils de gouvernance et de pilotage afin de financer les politiques de mobilités à l'échelle de la Vallée de l'Ariège.

2. Organiser et développer les transports en commun

L'offre de transports en commun doit être structurée à l'échelle des territoires perméables via différents outils tels que les navettes urbaines ou encore le Transport à la demande. Il s'agit notamment de renforcer le corridor Foix-Pamiers qui constitue un secteur de déplacements majeur tout en renforçant l'offre régionale sur Saverdun-Mazères et Tarascon.

3. Accompagner les transformations des usages de la voiture

La voiture restera un élément central de mobilité sur les territoires ruraux. Toutefois, l'enjeu est dorénavant de la faire évoluer en tendant vers le covoiturage, l'autopartage, l'intermodalité ou encore, le recours à des véhicules moins polluants.

4. Revenir vers un urbanisme de proximité

L'urbanisme rural de ces dernières décennies a souvent peu intégré la question des mobilités. Les besoins de déplacements doivent constituer un axe majeur des politiques de reconquête des centres bourgs et conditionner la limitation de l'étalement urbain.

5. Favoriser la pratique des modes actifs

Les modes actifs se composent des déplacements effectués sans moteur (marche, vélo). Sur les déplacements de courtes distances, ils sont bien souvent les plus adaptés. Ainsi, il conviendrait de leur offrir une vraie place par le biais d'infrastructures de qualité et des services adaptés en cœur de villes et des proches périphéries.

LE SYNDICAT DE SCOT RECONNU TERRITOIRE INNOVANT D'EXPÉRIMENTATION POUR LA MOBILITÉ

Notre équipe-projet – composée d'élus, de partenaires institutionnels et de membres associatifs intéressés – seront amenés dès 2020, à poursuivre deux nouvelles démarches, en lien avec le Plan Déplacements : une nouvelle gouvernance des Mobilités de proximité, nouvelle génération adaptée aux territoires ruraux ainsi qu'un Plan Vélo.

Étudier la faisabilité d'une Autorité Organisatrice de Mobilités mutualisée entre nos intercommunalités membres



Une Autorité Organisatrice de Mobilités (AOM) est une entité qui assure la gestion de l'offre de déplacements sur son territoire. L'étude Plan Déplacements a démontré que le périmètre du SCoT pourrait être pertinent pour développer une offre de mobilités où n'existe à ce jour qu'une seule AOM locale au travers de l'Agglomération Pays Foix-Varilhes, compétente de droit depuis le 1^{er} janvier 2017, en appui de la Région Occitanie. Ainsi, cette étude permettrait de déterminer les potentialités de développer une offre commune aux 3 EPCI composant le Syndicat de SCoT et les conditions de réussite, notamment juridiques et financières. Ce projet reconnu innovant au vu du contexte national - lié à la future Loi d'Orientation sur les Mobilités - a été retenu dans le cadre de l'appel à projets France Mobilités. Il sera financé par l'État et l'ADEME Occitanie.

Pour prolonger l'information :

WWW.FRANCEMOBILITES.FR

Réaliser un Plan Vélo

Le manque d'infrastructures et de services pour le vélo constitue un frein majeur à sa pratique. Ainsi, le Syndicat de SCoT a souhaité engager la réalisation d'un Plan vélo. Il permettra en complément du PGD, de définir les axes à aménager et les services à mettre en œuvre. L'objectif est de créer un maillage pertinent permettant à tous de se déplacer à vélo. Il s'agira aussi de développer une nouvelle offre touristique et de loisirs. Ce projet est réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme des Certificats d'Économie d'Énergie AVELO.



UNE VÉRITABLE MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LES MOBILITÉS

Le Syndicat de SCoT n'est pas le seul à agir. En lien avec les actions du Plan Déplacements, l'ensemble des acteurs locaux est appelé à intégrer la mobilité au cœur de leurs politiques de développement.

Politiques régionales Mobilités et Bourgs Centres, dispositif national ANRU ou Action Cœur de Ville, projets urbains exemplaires sont autant de canaux pour stimuler les initiatives en la matière au travers du traitement des espaces publics et de l'aménagement des cheminements alternatifs à la voiture particulière.

Pour illustration, des projets à long terme seront attachés à traiter le renforcement de cheminements doux entre Pamiers et la-Tour-du-Crieu, ou encore de créer des liaisons douces du CHIVA à Saint-Jean de Vergès ou la halte ferroviaire située sur Crampagna.

En route vers l'évaluation du SCoT en 2020

Le SCoT oriente le développement d'un territoire dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) appelant à être actualisé dans ses fondamentaux, au regard des enjeux d'urbanisme renouvelés.

Rappelons que même si ce projet n'a été approuvé qu'en 2015, ce dernier se fonde sur des leviers révélés par un diagnostic stratégique produit en 2011, et montrant quelques signes de désuétude.



POUR UNE ÉVALUATION QUALITATIVE DU SCOT ?

Rappelons que le document-cadre SCoT a été approuvé par délibération du 10 mars 2015. Une évaluation est rendue obligatoire et encadrée par le Code de l'urbanisme (art. L143-28). Si son contenu est défini de manière « souple », il fixe en revanche une sanction juridique forte en l'absence d'évaluation dans le délai des six ans : la caducité pure et simple du SCoT, sans possibilité de régularisation.

À la fois cognitive (produire de la connaissance), normative (apprécier la valeur) et instrumentale (améliorer l'action), cette évaluation permettra une démarche pour alimenter les objectifs assignés à la révision du SCoT 2^e génération. « Évaluer » sera l'occasion de renouer avec les élus, les sensibiliser

sur les nouveaux enjeux et remettre à jour le projet de territoire.

L'objectif principal étant de régénérer le débat et préparer les travaux de la prochaine gouvernance SCoT 2020-2026, le document-cadre SCoT réactualisé, pour viser un projet plus agile, pragmatique et opérationnel. Être à l'écoute des élus, des partenaires pour optimiser l'outil SCoT, en rectifiant les ajustements qui seront jugés nécessaires.

Ce projet sera réalisé en appui du partenariat avec l'AUAT, par le recours à leur expertise de cette démarche déployée de décembre 2019 à décembre 2020, pour viser la prescription de mise en révision du SCoT concomitamment à la restitution des travaux, d'ici fin 2020-1^{er} trimestre 2021.

DE NOUVEAUX DÉFIS À AUGURER

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables devra s'appuyer sur des préceptes nationaux :

1. Tirer parti du positionnement stratégique de notre territoire

Le premier défi consiste à tirer parti du positionnement stratégique du grand bassin de vie toulousain auquel appartiennent les territoires composant le périmètre de la Vallée de l'Ariège dans un contexte régional d'Occitanie. En effet, ce bassin de vie ne fonctionne pas seul, il s'inscrit dans un contexte plus global que constitue l'arc méditerranéen et la Catalogne.

2. Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée

Les élus du Syndicat souhaitent un développement harmonieux de leur territoire qui donne la priorité à :

- Une gestion économe du foncier, tendant vers la Révolution énergétique,
- Un rééquilibrage des modes de déplacements en favorisant l'usage des transports collectifs et des modes actifs,
- La protection et la mise en valeur des paysages et la biodiversité,
- La sécurité des biens et des personnes par la prévention des risques,
- La participation à la protection de la biodiversité.

3. Établir un contrat foncier durable

Le « contrat foncier » repose sur des obligations mutuellement consenties entre les différentes parties prenantes en matière de politique foncière, pour arbitrer sur les grandes vocations de l'espace. Ces objectifs sont :

- Réinvestir les espaces urbains et villageois existants,
- Définir les enveloppes urbaines ou des secteurs privilégiés d'urbanisation,
- Promouvoir des opérations urbaines mixtes de qualité,
- Préserver la charpente paysagère et biologique.

4. Promouvoir un urbanisme innovant et intégré

Une approche durable de l'urbanisme doit intégrer l'adaptation et la vulnérabilité du territoire au regard du réchauffement climatique, afin de ne pas augmenter le nombre de personnes exposées aux risques engendrés.



Focus sur les actions partagées de l'interSCoT du Grand Bassin Toulousain

Rappelons que les structures porteuses des SCoT de l'aire métropolitaine toulousaine sont structurées autour d'un interSCoT, animé par l'AUA/T. Cette instance d'élus et techniciens a permis de s'investir pleinement dans l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), ou encore du futur SRC (Schéma Régional des Carrières), documents stratégiques pour l'aménagement du territoire régional.

Par conventionnement 2017-2020, le programme de travail de l'interSCoT est établi sur une base triennale. Basée sur une démarche partenariale, cette instance a pour but de travailler sur plusieurs missions et, pour ce faire, intervient sur :

- La constitution d'un socle de connaissances partagées,
- L'identification de sujets communs, les enjeux et les défis à relever à l'échelle du GBT,
- La formalisation de portraits de territoire.

Retrouvez les Contributions aux travaux du SRADDET

Ainsi que les Contributions aux travaux des Plans Climat, sur la vulnérabilité des territoires face aux logements.



Pour plus d'informations : WWW.INTERSCOT-TOULOUSE.ORG